

### **Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2022 – Modalités de mise à disposition des documents préparatoires**

**Paris, France, le 27 avril 2022** – Les actionnaires d’Atos SE sont invités à participer à l’Assemblée Générale mixte qui se tiendra le 18 mai 2022 à 14h (heure de Paris), au siège de la Société, à l’auditorium, River Ouest – 80 quai Voltaire, 95870 Bezons.

Dans le contexte persistant de la crise sanitaire liée à l’épidémie du Covid-19, les modalités de tenue et de participation à l’Assemblée Générale pourraient être amenées à évoluer afin de se conformer à toutes nouvelles réglementations relatives à la situation sanitaire, les actionnaires sont donc invités à consulter régulièrement les mises à jour de la rubrique dédiée à l’Assemblée Générale du site internet de la Société : <https://atos.net/fr/investisseurs/assemblee-actionnaires>.

Il est rappelé que l’Assemblée Générale sera également retransmise en vidéo en direct sur le site internet susmentionné et que l’enregistrement vidéo sera ensuite disponible en différé dans la même rubrique.

L’avis de réunion comportant l’ordre du jour, les projets de résolutions ainsi que les principales modalités de participation à ladite assemblée a été publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) n°41 du 6 avril 2022.

L’avis de convocation sera publié au BALO du 2 mai 2022.

Les documents prévus par l’article R. 225-83 du code de commerce seront tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l’assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire au nominatif peut, jusqu’au cinquième jour inclusivement avant l’Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d’actions au porteur, l’exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d’une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l’intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l’Assemblée.

Les documents visés à l’article R. 22-10-23 du Code de commerce peuvent être consultés et téléchargés à partir du site internet de la Société, à la rubrique Assemblées Générales de la section investisseurs : <https://atos.net/fr/investisseurs/assemblee-actionnaires>.

\*\*\*\*

#### **À propos d’Atos**

Atos est un leader international de la transformation digitale avec 111 000 collaborateurs et un chiffre d’affaires annuel d’environ 11 milliards d’euros. Numéro un européen du cloud, de la cybersécurité et des supercalculateurs, le Groupe fournit des solutions intégrées pour tous les secteurs, dans 71 pays. Pionnier des services et produits de décarbonation, Atos s’engage à fournir des solutions numériques

sécurisées et décarbonées à ses clients. Atos est une SE (Société Européenne) cotée sur Euronext Paris et fait partie des indices CAC 40 ESG et Next 20.

La [raison d'être d'Atos](#) est de contribuer à façonner l'espace informationnel. Avec ses compétences et ses services, le Groupe supporte le développement de la connaissance, de l'éducation et de la recherche dans une approche pluriculturelle et contribue au développement de l'excellence scientifique et technologique. Partout dans le monde, Atos permet à ses clients et à ses collaborateurs, et plus généralement au plus grand nombre, de vivre, travailler et progresser durablement et en toute confiance dans l'espace informationnel.

**Contacts :**

Relations Investisseurs : Thomas Guillois – [thomas.guillois@atos.net](mailto:thomas.guillois@atos.net) - +33 6 21 34 36 62

Médias : Anette Rey – [anette.rey@atos.net](mailto:anette.rey@atos.net) - +33 69 79 84 88